

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - PEZILLA LA RIVIERE**

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

**Membres en exercice** : 15

**Membres présents** : 9

**Membres absents** : 6

**Membres représentés** : 2

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 17 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

**Sont présents** : M. Jean-Paul BILLES, Mmes Jeanine VIDAL, Marie CIVIT, Marie-José TRITTEN, Marie-Hélène ARTIGUES, Jenny PALOFFIS, Pascale PUY, Evelyne SARRAZIN, M. Thierry ROUS.

**Absent ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie PIQUÉ (pouvoir à Mme Jeanine VIDAL ; M. Blaise FONS (pouvoir à M. Jean-Paul BILLES).

**Absents excusés** : Mme Nadia RIBERA, Nathalie ROCHAS, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS.

**Secrétaire de séance** : Marie-José TRITTEN.

**Date de la Convocation** : 21/09/2023

<b>N° DELIBERATION</b>	<b>OBJET</b>	<b>PROPOSITION</b>	<b>VOTE</b>
2023/06	<u>ECHANGE AVEC SOULTE DE PARCELLES</u>  <u>CCAS (sect AK 501)</u> <u>/ COMMUNE</u> <u>(sect AK 470)</u>	<p>► <b>APPROUVE</b> l'échange de la parcelle 3 rue du Revelli, cadastrée AK N°501 appartenant au CCAS avec la parcelle sise 14 rue Pau Berga, cadastrée AK N°470 appartenant à la Commune moyennant une soulte de 20 000 € à verser par le CCAS à la Commune</p> <p>► <b>AUTORISE</b> le Président à signer toutes les pièces relatives à cet échange, dont les frais seront à la charge de la Commune ; l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE,</p>	Adoption à l'unanimité

		Notaire associé à MILLAS - 66170-  ► <b>PRECISE</b> que cette opération fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.	
--	--	---	--

*Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.*

*Compte-rendu affiché le : 16/10/2023*

*Mis en ligne sur le site de la commune le : 16/10/2023*